

Procès-Verbal

Séance du 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE LA MAIRIE sous la présidence de MILLE Joël Maire

Présents : M. MILLE Joël, Maire, Mmes : PICAUDOT Céline, POISSE Caroline, MM : BRENIERE Michel, DELABORDE Jacky, HENRY Michel, HUMBLLOT Christian, PIERRE Jean-Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CHAMPS Hervé à M. HENRY Michel, CHAUMONOT Jérôme à M. MILLE Joël, GIRARDOT Jean-Marc à M. PIERRE Jean-Paul

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 14/06/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de LANGRES
le : 14/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme PICAUDOT Céline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Election des délégués pour les Elections sénatoriales du 24 09 23 - 2023/16
Avis sur autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Bonnecourt et Chauffourt - 2023/17
Vente d'herbe (ancien terrain de foot) - 2023/18

Election des délégués pour les Elections sénatoriales du 24 09 23
réf : 2023/16

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

- c) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

Mrs Humblot Christian et Delaborde Jacky
Mmes Picaudot Céline et Poisse Caroline

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

d) Election du délégué

Les candidatures enregistrées :

- Mr BRENIERE Michel

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mr BRENIERE Michel : 11 voix

Mr BRENIERE Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

i) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mr Delaborde Jacky
- Mr Millé Joël
- Mr Girardot Jean-Marc

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Mr Delaborde Jacky ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 1er suppléant pour les élections sénatoriales.

Mr Millé Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2^{ème} suppléant pour les élections sénatoriales.

Mr Girardot Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 3^{ème} suppléant pour les élections sénatoriales.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Bonnacourt et Chauffourt
réf : 2023/17

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Bonnacourt et Chauffourt par la Société Boralex Bonnacourt Chauffourt et indique qu'il est demandé de soumettre le dossier à l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation d'un tel projet sur les communes concernées.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

Vente d'herbe (ancien terrain de foot)

réf : 2023/18

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

accepte la proposition d'achat d'herbe sur pied de l'ancien terrain de foot, par Madame PIERRE Marie Blanche pour un montant de 50.00€ pour l'année 2023.

Mr Pierre Jean-Paul, concerné par cette affaire n'a pas pris part ni à la discussion ni au vote.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de procès-verbal :

Organisation du 14 juillet 2023 : validée telle que décidée avec le Comité des Fêtes

En mairie, le 14/06/2023

Le Maire
Joël MILLE

Secrétaire de séance
Mme PICAUDOT Céline